

2008/271 - Désignation de représentants de la Ville de Lyon au sein du Conseil d'administration et d'un représentant au sein de l'Assemblée générale de la SAHLMAS (Société Anonyme d'HLM pour l'Action Sociale) (Direction des Assemblées)

Rapporteur : M. COLLOMB Gérard

La Ville de Lyon en sa qualité d'actionnaire de référence dispose de 10 représentants au Conseil d'administration de la SAHLMAS. En application de l'article L422-2 du code de la Construction, les membres du conseil d'administration sont nommés par l'assemblée générale sur proposition de chaque catégorie d'actionnaires : Je vous propose de désigner les personnes suivantes pour être candidates au Conseil d'administration de la SAHLMAS :

- | | |
|---------------------------|---------------------|
| - Sylvie GUILLAUME | - Dominique NACHURY |
| - Marie Françoise DEHARO | - Jean Louis AUGIER |
| - Jacqueline PSALTOPOULOS | - Bernard TACAIL |
| - Louis LEVEQUE | - Mr Di ILIO |
| - Mina HAJRI | - Pierre ROIRET |

Y-a-t'il d'autres candidatures ?

Par ailleurs, il convient également de désigner un représentant pour siéger à l'Assemblée Générale. Je vous propose la candidature de **Sylvie GUILLAUME**.

Y-a-t'il d'autres candidatures ?

(Adopté.)